

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 5 Mai (05/05/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoints,**
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints,**
M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Aïzen ABOUA (représenté par Madame Eliette DELMAS), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Michèle AJELLO DUGUE, **Conseillère Municipale.**

Monsieur Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

18 – 05 Mai 2015

**TRAVAUX DE VOIRIE URBAINE ET DE RÉFECTION DES TROTTOIRS
(AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RECONDUIRE LE MARCHÉ)**

Rapporteur : M. CASSIGNOL.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

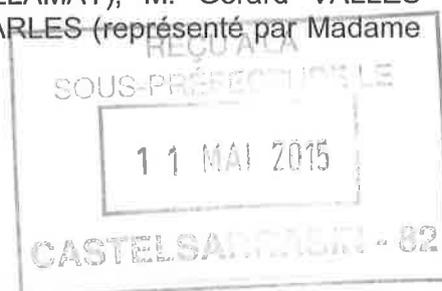
Vu la délibération n°32 du 06 juin 2013 autorisant Monsieur le Maire à souscrire le marché,

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 16 et 77,

Vu le rapport de Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation préalable du conseil municipal à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des reconductions du marché de travaux de voirie urbaine et de réfection des trottoirs ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Considérant que le conseil municipal a autorisé, par la délibération n°01 du 24 avril 2014, Monsieur le Maire à signer les marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite inférieure à 207 000 € HT.



Considérant qu'il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et avec un seuil maximum de 400 000 € HT,

Considérant que la réalisation des prestations est subordonnée à la reconduction du marché par période successive de 1 an pour encore deux années de reconductions,

Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des reconductions du marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des reconductions du marché à venir ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme

Moissac le 7 mai 2015

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Moissac. The seal contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' at the top and 'LE MOISSAC LAURENT-BERTHELEMY' at the bottom. A blue ink signature is written over the seal.

Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :